



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)

Centre éducatif fermé de Nîmes (Gard)

Visite du 6 au 8 décembre 2016 (2^e visite)

Le rapport de visite a été communiqué au garde des Sceaux dont les observations sont reproduites ci-dessous.

1. BONNES PRATIQUES

La conduite des entretiens est soutenue par la définition des objectifs à atteindre et des aspects à traiter dans chaque cas ; la priorité est donnée au relevé mot pour mot des paroles du mineur.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Pratique toujours d'actualité

La première phase de prise en charge est organisée de telle sorte que les évaluations pluridisciplinaires effectuées par les différents professionnels soient assorties d'une prise en charge quotidienne soutenue, favorisant l'intégration au CEF.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Pratique toujours d'actualité

Le temps d'enseignement accordé à chaque jeune (trois heures par jour), conjugué à d'autres activités, voire à des sorties extérieures, offre aux mineurs un apprentissage de base adapté et favorise son ouverture d'esprit.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Modalités de prise en charge toujours en vigueur

Les nombreuses actions d'éducation à la santé entreprises dans des services spécialisés hors-murs du centre offrent à chaque mineur, toujours accompagné de l'infirmière, une sensibilisation relative à des thématiques le touchant personnellement.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Actions toujours mises en place

2. RECOMMANDATIONS

2.1 L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Il est souhaitable de remédier à l'absence totale de convivialité de la pièce affectée aux rencontres avec les familles.

La salle de détente et la salle de télévision doivent être maintenues en état, décorées et aménagées avec du mobilier confortable pour être investies par les jeunes.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Des travaux de réfection ont été conduits dans la salle de détente, la salle de télévision ainsi que la salle réservée à l'accueil des familles. La mise en peinture des murs, l'installation d'un mobilier décoratif et chaleureux rendent ces espaces plus accueillants pour les mineurs.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Au premier juillet 2019, la salle TV est de nouveau dégradée, la porte d'entrée hors service. Les travaux de rénovation et de réparation sont en cours.

2.2 LES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES ET L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les documents pédagogiques que sont le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement doivent être réécrits.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'actualisation du projet d'établissement et des documents est en cours, via des groupes de travail, pour une finalisation prévue dans le courant de l'année 2018.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'actualisation a été réalisée en 2018, comme a pu l'attester le contrôle de fonctionnement diligenté du 9 au 12 juillet 2018.

Un travail sur le règlement de fonctionnement a été réalisé dans le cadre de l'évaluation interne menée dans cet établissement.

Il est nécessaire d'élaborer un livret d'accueil compréhensible et adapté aux mineurs du CEF. Des informations liées à l'accès aux droits doivent y figurer pour permettre au mineur de prendre contact avec l'avocat de son choix et avec le magistrat en charge de son dossier.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une commission de six professionnels travaille actuellement à la refonte du livret d'accueil, dans le but de le rendre compréhensible aux mineurs et aux titulaires de l'autorité parentale, sans en dénaturer le propos. Ce document est présenté aux titulaires de l'autorité parentale lors de l'élaboration du document individuel de prise en charge.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Au 1^{er} juillet 2019, ces travaux sont finalisés et le livret utilisé.

Il est nécessaire d'indiquer les informations relatives à l'exercice des droits, voies de recours et modalités de plaintes et d'accompagner la remise de documents par la pédagogie nécessaire pour qu'ils soient effectivement compris.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le travail sur le règlement de fonctionnement intègre notamment l'accès aux droits, une explication des voies de recours et des modalités de plainte. La présentation des missions du CGLPL a également été affichée dans les locaux de l'établissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Toujours d'actualité

Il convient que les informations sur l'interdiction du téléphone portable soient mentionnées dans le livret d'accueil.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'interdiction de l'usage du téléphone portable apparaît désormais dans le livret d'accueil.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Toujours d'actualité

Il est nécessaire de recueillir, auprès du greffe du tribunal, les éléments du dossier susceptibles d'éclairer la prise en charge du mineur. Le dossier doit être accessible aux professionnels et aux usagers.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cela a été fait en 2018, le livret d'accueil et le processus d'accès au dossier a été identifié.

Le DIPC doit être mieux investi par les professionnels, pour acter tout au long du parcours l'implication des mineurs eux-mêmes et leur capacité à évoluer, des familles et des professionnels dans la conduite du projet. L'objectif est de rechercher le consentement éclairé du mineur et de sa famille.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une réflexion a été engagée à travers les différents projets d'activité initiés et la pluridisciplinarité en place. Ainsi, les modalités de suivi de la progression du jeune sont retranscrites au travers du document individuel de prise en charge, des comptes rendus d'entretiens éducatifs, du système d'épreuve de passage d'une phase de prise en charge à une autre, ainsi que des réunions de synthèse. Le prochain projet d'établissement apportera les précisions nécessaires sur l'élaboration et la rédaction des avenants à ce document.

Un questionnaire à destination des titulaires de l'autorité parentale est en cours d'élaboration permettant ainsi de mieux associer les membres de la famille du mineur aux modalités de prise en charge.

La rédaction d'une charte de bonnes pratiques est prévue, favorisant ainsi une réflexion sur l'action éducative menée, dans le respect des droits fondamentaux des mineurs confiés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Au 1^{er} juillet 2019, le questionnaire à destination des titulaires de l'autorité parentale est finalisé mais reste peu utilisé dans les faits. La rédaction d'une charte de bonnes pratiques est finalisée au 1^{er} juillet 2019.

Les dossiers actifs des mineurs, entreposés dans le bureau des éducateurs, sont utilisés au quotidien et chaque jeune sait précisément ce qu'il contient. Il est cependant nécessaire de les ranger dans un endroit sécurisé.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Depuis ce constat, une armoire sécurisée et un dossier complet sont positionnés dans la partie administrative du CEF.

Il convient de compléter la fiche de poste des éducateurs en y ajoutant la notion de confidentialité des informations partagées entre les professionnels.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette notion de confidentialité a été rappelée dans la fiche de poste des éducateurs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Fait en 2018

L'infirmière doit rester dans le cadre de ses fonctions et cesser d'établir le planning de travail de l'équipe éducative.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le responsable d'unité éducative (RUE) gère seul dorénavant les emplois du temps des professionnels.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Toujours d'actualité

Le CEF doit pouvoir établir une analyse chiffrée de son activité annuelle.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Depuis 2016, cette analyse est réalisée et communiquée à l'occasion du comité de pilotage annuel de l'établissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Toujours d'actualité

2.3 L'EXPRESSION COLLECTIVE DES MINEURS

L'expression collective des mineurs doit être mieux formalisée, développée et suivie par les professionnels.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Ce travail a été mené en 2018

2.4 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES MINEURS

Face à la forte réticence voire à l'inertie de certains établissements scolaires et de leur tutelle, des passerelles entre le CEF et l'Education nationale doivent systématiquement être bâties à bref délai pour chaque jeune, dans le cadre d'un programme d'accompagnement et d'une préparation réussie à la sortie.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un engagement de convention de stage est effectif dans deux collèges. La direction territoriale du ressort de cet établissement a reçu une délégation pour développer ce partenariat nécessaire pour ce centre dont le public accueilli est soumis à une obligation scolaire.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Au 1^{er} juillet 2019, un accord cadre est en refonte au niveau local. La DTPJJ a initié une rencontre entre DSDEN, TGI et PJJ sur la question spécifique de la scolarisation des mineurs sous-main de justice. L'accès et le partage des informations à caractère pénal sont des dossiers sensibles qui seront travaillés en 2019 et 2020.

La sensibilisation professionnelle des jeunes doit être redynamisée et son support juridique doit évoluer.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des mises en situation de stage sont proposées pour les jeunes de classe de 3^{ème} et se développent.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

CE sujet est travaillé avec la DSDEN dans le cadre des travaux précités.

2.5 LES LIENS AVEC LA FAMILLE

La réflexion menée au sein des groupes de travail doit être assortie sans délai d'indications précises sur la présence ou non des détenteurs de l'autorité parentale à chaque étape du placement et le partage avec le milieu ouvert et les familles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les détenteurs de l'Autorité Parentale sont présents lors de l'élaboration du DIPC mais il reste à assurer et vérifier la traçabilité de ces actes.

2.6 LES REPAS

Il convient de planifier des menus hebdomadaires et de les afficher.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'affichage est effectif. L'accompagnement des cuisiniers dans ce processus se poursuit.

2.7 LA SANTE

Conformément au protocole signé en 2013 avec le centre hospitalier, il convient d'assurer la venue régulière d'un médecin généraliste et d'un pédopsychiatre au sein du centre.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Concernant la prise en charge sanitaire des mineurs, le départ à la retraite du médecin pédopsychiatre intervenant dans la structure a nécessité des aménagements. Un maillage avec l'équipe mobile psychiatrique a été mis en œuvre sous l'égide du responsable du secteur psychiatrique du CHU de Carémeau. Le partenariat avec l'unité adolescent du CHU est opérant. Parallèlement, le recrutement d'une candidate au poste de pédopsychiatre à 0.3 ETP est actuellement en cours. Si cette candidature est retenue, la prise de poste pourrait être effective au second semestre 2018.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Depuis janvier 2019, un travail est en cours avec le CHU afin de pouvoir s'assurer de l'intervention d'un psychiatre.

La distribution des traitements médicamenteux par les éducateurs, en l'absence de l'infirmière, ne respecte pas le principe de confidentialité des soins ; un autre mode de délivrance doit être prévu.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une réflexion a été engagée avec l'infirmière, l'équipe éducative et les cadres de l'établissement afin d'organiser la distribution des médicaments aux mineurs concernés dans le respect de la confidentialité des soins et notamment des dossiers médicaux des mineurs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cela est effectif depuis le 1^{er} juillet 2019

L'accès aux dossiers médicaux des mineurs, placés dans l'armoire de l'infirmier, doit être possible uniquement par un personnel soignant ou médical et non par tout membre de l'équipe éducative.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cf. réponse précédente.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Il n'y a pas de dossiers médicaux mais des dossiers « santé » accessibles à tous dès lors qu'ils ne contiennent pas d'éléments médicaux confidentiels.

2.8 LE PROJET DE SORTIE

Les difficultés à trouver un lieu d'accueil adapté à la situation du mineur ne peuvent justifier la prolongation d'une mesure de privation de liberté au-delà de six mois.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette difficulté perdure. La palette des possibilités en termes de propositions doit encore se diversifier.